

DÉLAIS POUR L'ANNÉE 2023

Traitement des fiches d'indemnité pour enseignant-e remplaçant-e

Mois traités	Délai de transmission au SEEO relatif à la directive pour garantir un traitement	1 ^{er} passage des salaires SAP (au soir)	2 ^e passage des salaires SAP (au soir) Calcul définitif
Janvier	Lundi 9	Lundi 16	Mercredi 18
Février	Mardi 7	Mercredi 15	Vendredi 17
Mars	Mardi 7	Mercredi 15	Vendredi 17
Avril (Attention aux vacances scolaires)	Vendredi 31 mars	Vendredi 14	Lundi 17
Mai	Mercredi 3	Vendredi 12	Mardi 16
Juin	Mercredi 7	Mercredi 14	Vendredi 16
Juillet (Attention aux vacances scolaires)	Mardi 27 juin (pour un paiement en juillet)	Mardi 4	Jeudi 6
Août (Attention aux vacances scolaires)	Lundi 7	Mercredi 16	Vendredi 18
Septembre	Jeudi 7	Mercredi 13	Vendredi 15
Octobre (Attention aux vacances scolaires)	Lundi 2	Lundi 16	Mercredi 18
Novembre	Mardi 7	Mercredi 15	Vendredi 17
Décembre (Attention aux vacances scolaires)	Jeudi 30 novembre (pour un paiement en décembre)	Vendredi 8	Lundi 11

Neuchâtel, le 7 décembre 2022